

# Procès verbal du Conseil Municipal du 19 Décembre 2017

*Etaient présents* : Danielle ARCHIMBEAU, Elisabeth BARON, Sylvain BLANQUET, Françoise CHASTEL, Ghislaine COLMAS, Patrick DELCROIX, Elisabeth DONAMARY, Virginie FABREGUETTES, Bérénice GONI, Michel PAQUERIAUD, Jean-Christophe PEZERAT, Eliane ROSAY, Stéphanie VALAT, Françoise WALCH.

*Absent(s) excusé(s)* : Olivier ARCHIMBEAU, Fabrice BALSIERE, Jean-Louis BRUN, Magali DESPLATS, Claude LEROUGE.

**Procuration (s) :** Olivier ARCHIMBEAU à Danielle ARCHIMBEAU  
Jean-Louis BRUN à Françoise CHASTEL  
Magali DESPLATS à Françoise WALCH  
Claude LEROUGE à Elisabeth BARON

Mme le Maire constate que le quorum est atteint ; le conseil municipal peut réglementairement siéger.

Madame le Maire sollicite un secrétaire de séance.

**Madame Stéphanie VALAT** est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

## Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 5 Décembre 2017

Madame le Maire demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations ou poser des questions concernant le compte rendu.

Aucune remarque n'est formulée

*Le procès verbal du conseil municipal du 5 Décembre 2017 est adopté au scrutin public par 14 voix pour (Danielle ARCHIMBEAU, Olivier ARCHIMBEAU, Elisabeth BARON, Sylvain BLANQUET, Ghislaine COLMAS, Patrick DELCROIX, Elisabeth DONAMARY, Virginie FABREGUETTES, Bérénice GONI, Claude LEROUGE, Michel PAQUERIAUD, Jean-Christophe PEZERAT, Eliane ROSAY, Stéphanie VALAT) et 4 abstentions (Jean-Louis BRUN, Françoise CHASTEL, Magali DESPLATS, Françoise WALCH).*

### I –Port : Création et Modification de tarifs pour 2018 :(Grille des tarifs en annexe)

M. Michel PAQUERIAUD, 1er adjoint, délégué aux ports explique au Conseil Municipal qu'en accord avec le Conseil Départemental de l'Hérault (propriétaire du Port), il est nécessaire d'harmoniser la grille des tarifs appliqués dans le port de Bouzigues en fonction des critères appliqués dans les autres ports départementaux. Pour la plaisance, la commune de Bouzigues propose de modifier les deux premières catégories de bateaux pour se caler sur la présentation des autres ports départementaux de Mèze et de Marseillan, les tarifs par tranche restent inchangés :

Tranche 1 : de 4m à 5,49 m passe à 4 m à 4,99 m,

Tranche 2 : de 5,50 m à 6,49 m passe à 5 m à 6,49 m,

Tranches 3 et 4 inchangées: de 6,50 m à 7,99 m et de 8 m à 9,50 m (après accord de la capitainerie).

Cette modification impacte principalement les propriétaires de bateaux entre 5 et 5,49 m, qui voient leur tarif augmenter.

Les tarifs sont appliqués sur la base de la taille réelle des bateaux.

Il est également proposé de modifier la réduction accordée aux escales de 6 mois qui passe à 35% au lieu de 45% auparavant et d'augmenter le tarif des grutages qui passe de 36€ TTC à 40€ TTC.

Enfin, comme il avait été évoqué lors du Conseil portuaire du 4 mai 2017, un tarif est instauré pour les retraités de la marine afin de régulariser leur occupation du plan d'eau dans le port de pêche : pour les embarcations traditionnelles de pêche le tarif unique est de : 220,56 € TTC/an et pour les embarcations dites de plaisance (pêche-promenade, hors bord...) un tarif est instauré en fonction de la taille réelle du bateau (cf annexe).

Le document projeté présentant des erreurs, la nouvelle grille tarifaire sera jointe au compte-rendu.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,  
vote au scrutin public et décide à l'unanimité*

**-D'approuver** la fixation d'un nouveau tarif pour les emplacements occupés dans le port de pêche par les retraités de la marine selon la grille tarifaire proposée, à compter du 1er janvier 2018;

**-De valider** la nouvelle grille tarifaire pour les différentes prestations proposées dans le port mixte départemental de Bouzigues à partir du 1er janvier 2018.

## **II – Port : Renouvellement et modification de la convention d'autorisation d'occupation d'emplacements dans le port avec l'association « Voiles Latines de l'Étang de Thau » :**

Michel PAQUERIAUD explique au Conseil Municipal que, suite au Conseil Portuaire du 30 novembre 2017, il est proposé de renouveler la convention d'occupation pour 10 emplacements mis à disposition gracieusement dans le port de pêche pour les Voiles Latines de Bouzigues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour une durée d'un an.

Le tarif des grutages des bateaux sera identique à celui des anneaux à l'année, soit : 40€ par grutage.

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré au scrutin public, décide à l'unanimité*

- **D'Approuver** le renouvellement et la modification de la convention d'autorisation d'occupation d'emplacements dans le port avec l'association "Voiles Latines de l'Etang de Thau"

- **D'Autoriser** Mme le Maire à signer ladite convention

### **III- Renouvellement et modification de la convention d'autorisation d'occupation d'emplacements sans le port avec l'association du Yacht Club de Bouzigues :**

Comme précédemment, Michel PAQUERIAUD explique au Conseil Municipal que suite au Conseil Portuaire du 30 novembre 2017, il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention d'occupation pour 2 emplacements mis à disposition gracieusement dans le port de plaisance pour le Yacht Club de Bouzigues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour une durée d'un an.

Un emplacement supplémentaire sera également mis gracieusement à la disposition du Yacht Club de Bouzigues pour la période du 1er septembre au 30 avril.

M. Michel PAQUERIAUD précise qu'à l'occasion des régates, les participants qui souhaitent stationner dans le port devront avoir l'accord de la capitainerie et devront s'acquitter du montant de la redevance relatif à leur escale selon les tarifs en vigueur.

Le tarif des grutages des deux bateaux sera identique à celui des anneaux à l'année, soit : 40€ par grutage

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré au scrutin public, décide à l'unanimité*

- **D'Approuver** le renouvellement et la modification de la convention d'autorisation d'occupation d'emplacements dans le port avec l'association "Yacht Club de Bouzigues".

- **D'Autoriser** Mme le Maire à signer ladite convention

### **IV- Renouvellement de la convention d'occupation temporaire d'un emplacement dans le port pour le bateau promenade Bleu Marin.**

Michel PAQUERIAUD propose, suite au Conseil Portuaire du 30 novembre 2017, de renouveler la convention d'occupation temporaire d'un emplacement dans le port de plaisance pour le bateau promenade « Bleu Marin » à compter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour une durée d'un an.

*Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré au scrutin public, décide à l'unanimité*

- **D'Approuver** le renouvellement et la modification de la convention d'autorisation d'occupation d'emplacements dans le port du bateau promenade Bleu Marin.

- **D'Autoriser** Mme le Maire à signer ladite convention

## **V- Association : Convention d'autorisation d'occupation temporaire d'emplacements entre la Commune de Bouzigues et l'Association Ouzig (section Rame)**

M. Michel PAQURIAUD explique au Conseil Municipal que l'association Ouzig a fait construire, en 2017, une barque et propose, dans le cadre de ses nombreuses activités sportives, de faire découvrir la pratique de la rame sur l'étang à ses adhérents.

L'embarcation est actuellement amarrée au ponton flottant situé près de la mise à l'eau principale.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire d'emplacements à titre gracieux avec l'Association Ouzig (section Rame) afin de promouvoir la pratique de la rame sur l'Etang de Thau.

Cette convention est établie pour une durée d'un an, à partir du 1er janvier 2018.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,  
vote au scrutin public et décide par 17 voix Pour (Danielle ARCHIMBEAU, Olivier ARCHIMBEAU, Elisabeth BARON, Sylvain BLANQUET, Jean-Louis BRUN, Françoise CHASTEL, Ghislaine COLMAS, Patrick DELCROIX, Magali DESPLATS, Elisabeth DONAMARY, Virginie FABREGUETTES, Bérénice GONI, Claude LEROUGE, Michel PAQUERIAUD, Jean-Christophe PEZERAT, Eliane ROSAY, Stéphanie VALAT, Françoise WALCH) et 1 Abstention (Jean-Christophe PEZERAT)*

- **D'Approuver** la convention d'autorisation d'occupation temporaire d'emplacement entre la commune de Bouzigues et l'association Ouzig pour stationner une embarcation à rame au ponton flottant situé près de la mise à l'eau, Avenue Louis Tudesq

- **D'Autoriser** Mme le Maire à signer ladite convention

## **VI- Association : Convention d'autorisation d'occupation temporaire d'emplacements entre la Commune de Bouzigues et l'Association Yacht Club de Bouzigues**

M. Michel PAQURIAUD annonce au conseil municipal que Mme Bosia a fait don de son voilier à l'association du Yacht Club de Bouzigues afin qu'il puisse être utilisé par l'école de voile.

L'association sollicite de la part de la Mairie, l'autorisation d'amarrer cette embarcation au ponton flottant situé près de la mise à l'eau principale où s'entraîne l'école de voile .

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire d'emplacements à titre gracieux avec l'Association du Yacht Club de Bouzigues, afin de permettre l'utilisation de ce bateau par l'école de voile.

Cette convention est établie pour une durée d'un an, à partir du 1er janvier 2018.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,  
vote au scrutin public et décide à l'unanimité*

- **D'Approuver** la convention d'autorisation d'occupation temporaire d'emplacements entre la commune de Bouzigues et l'association Yacht Club de Bouzigues pour stationner une embarcation à voile au ponton flottant situé près de la mise à l'eau, Avenue Louis Tudesq;

- **D'Autoriser** Mme le Maire à signer ladite convention

## **VII- Environnement : Projet de parc solaire au lieu dit "Le Clap" (site de l'ancienne carrière Guintoli):**

Mme le Maire indique au conseil municipal qu'un projet de parc solaire au lieu-dit "Le Clap" est en étude sur une surface de 12 hectares correspondant à l'ancienne carrière "Guintoli". Elle explique aux élus que le conseil municipal doit donner un accord de principe à la réalisation (ou non) de ce projet de parc solaire.

Elle précise que la réalisation d'un tel projet nécessitera une adaptation du PLU au travers d'une procédure de déclaration de projet.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur un accord de principe pour la réalisation de ce projet sachant que préalablement, il nécessitera des études réalisées par le porteur de projet pour vérifier sa faisabilité.

Mme le Maire souligne également l'importance qu'il y a de développer les énergies renouvelables et elle précise qu'un concours national désignera si le projet est retenu.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,  
vote au scrutin public et décide à l'unanimité*

**De Donner** un accord de principe favorable à la poursuite des études

## **VIII- Personnel Communal : Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet et modification du tableau des effectifs.**

Mme le Maire explique que dans le cadre de l'ouverture de l'Agence Postale Communale prévue le 15 janvier 2018, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint Administratif Territorial à temps complet.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,  
vote au scrutin public et décide à l'unanimité*

**D'approuver** la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à compter du 15/01/2018.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget de la Commune.

## **Décision de Madame le Maire prise en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.**

-**Autorisation de signature de l'avenant n°1** au marché de travaux de rénovation de l'Agence Postale Communale et de la Bibliothèque (Lot 1 Gros œuvre et Maçonnerie) pour un montant de 2 310,00€ TTC. Le nouveau montant du marché est ainsi porté de 66 007,32€ TTC à 68 317,32 TTC.

### **Questions diverses.**

- Mme Françoise WALCH trouve que le local de la future Agence Postale Communale est magnifique.

- Mme le Maire la remercie et dit que le chantier sera terminé à la fin de la semaine. L'ameublement de la partie Agence Postale a été faite par la Poste; l'ameublement de la partie bibliothèque est en cours de réalisation.

- M. Michel PAQUERIAUD informe les élus que l'éclairage de la traverse du Riu est opérationnel depuis le Week-end dernier.

- Mme Virginie FABREGUETTES précise que la piste cyclable située au dessus de la traverse du Riu bénéficie partiellement de cet éclairage et que c'est une bonne chose.

- M. Patrick DELCROIX demande si l'avenue de la gare sera également équipée de l'éclairage public?

- M. Michel PAQUERIAUD répond par l'affirmative et précise que le chemin des aiguilles sera également équipé.

- M. Michel PAQUERIAUD évoque également les modifications de circulation des camions de collectes de déchets de l'agglomération qui ne doivent plus faire marche arrière. Un article sera consacré à ce sujet dans le prochain Petit Echo.

-Mme Françoise WALCH dit qu'un article est prévu dans le Petit Echo de Janvier-Février sur la nouvelle propriétaire du Tabac- Presse.

- Mme le Maire remercie les élus pour leur travail et leur assiduité tout au long de l'année dans le conseil municipal et au sein des commissions municipales. Elle salue leur énergie au service du village et les remercie également pour leur présence au sein des commissions de la nouvelle agglomération qui sollicite également beaucoup de leur temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.